

Un comité pour l'histoire des offices agricoles

L'ordonnance du 25 mars 2009 porte création de l'Agence des services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (appelé **FranceAgriMer**). Cette décision réunit en deux organismes les activités de paiement et de régularisation des marchés des offices agricoles d'intervention et met fin à une période de l'histoire de la politique agricole française dans le domaine de l'organisation des marchés.

Cette période, dont la date fondatrice est la loi du 15 août 1936, instituant l'Office du Blé, devenu ONIC*, a été marquée, après la guerre et la reconstruction, par trois séquences : la constitution d'outils publics d'intervention avec les décrets de 1953, créant les sociétés d'intervention dans les secteurs du lait (**INTERLAIT**) et de la viande (**SIBEV**), parachevé par la création par la loi en 1960 du **FORMA**, ayant compétence pour l'ensemble des productions autres que les céréales, le vin et le sucre. Une deuxième période privilégie la spécialisation par produit : création du **FIRS**, pour le sucre, en 1968, de l'**ONIBEV** (plus tard devenu **OFIVAL**), en 1974, pour l'élevage et les viandes, de l'**ONIVIT**, en 1976, pour le vin de table. Une troisième séquence est réalisée par la loi de juillet 1982, concrétisant les conceptions socialistes sur la gestion des marchés. L'aboutissement en sera la création d'offices interprofessionnels par filière (**ONIFLHOR**, **ONILAIT**, **OFIMER**, **ONIPAM**) complétés par un office inter filières pour l'outre-mer (**ODEADOM**).

L'histoire des offices agricoles est ainsi rythmée par des périodes d'organisation par secteurs, puis de regroupement (**FORMA**), puis à nouveau d'éclatement, pour aboutir à un nouveau regroupement avec l'inclusion des produits de la mer, mais sans les produits d'Outre-Mer. Son étude nécessite à la fois une approche par secteur, chaque filière ayant ses spécificités, et une vision d'ensemble, ces instruments répondant à une conception commune d'organisation des marchés agricoles.

Le temps est donc venu de garder mémoire sur l'action de ces instruments d'organisation de marché, constitués à une période d'évolution rapide de notre agriculture qui est devenue, dans le cadre du marché européen à partir de 1962, un des atouts essentiels de l'économie française dans la compétition internationale. Tel est le vœu de la Direction Générale de FranceAgriMer.

Pour répondre à ce besoin, et à la demande de la Direction Générale de FranceAgriMer, il est proposé la constitution d'un **Comité pour l'histoire des Offices Agricoles** afin de susciter et d'encourager des témoignages et des travaux de recherche sur ce sujet.

Dans ce but sont proposées les actions suivantes :

1° Avec l'appui du service des archives de FranceAgriMer, dresser un **bilan des ressources documentaires**, qu'il s'agisse d'archives, de publications, de témoignages écrits ou oraux.

2° Susciter des **témoignages** de toute personne ayant participé à l'activité des offices, de préférence par écrit mais aussi éventuellement par oral. La contribution des anciens directeurs des offices sera sollicitée.

*Office pour lequel un comité spécifique d'histoire a déjà été constitué.

3° Encourager des **travaux de recherche** sur l'histoire de ces institutions et des conséquences politiques, sociales et économiques de leur action. Un appui des travaux de recherche dans ce domaine pourrait être sollicité, notamment pour leur publication.

4° Assurer la **diffusion des résultats** de ces recherches et des témoignages recueillis, notamment par des publications et l'organisation de colloques.

5° Assurer la **liaison** avec le Comité pour l'histoire de l'agriculture, l'Académie d'agriculture, l'INRA, les travaux universitaires, notamment ceux de « l'Association des Ruralistes Français » (ARF, revue RURALIA) et de l'association « Histoire des Sociétés Rurales » (revue « Histoire & Sociétés rurales »).

Parmi les **thèmes de recherche** à explorer les sujets suivants peuvent être cités :

- dans la définition des missions et dans le mode de prise des décisions, quelles sont les conséquences des options politiques qui ont été à l'origine de leur création ou de leur évolution, voire suppression, et dans quelle mesure elles ont été mises en pratique ? Cette recherche pourrait porter sur les 3 missions communes à tous les offices : connaissance des marchés, régularisation des prix, orientation des productions et renforcement des filières et sur leur mise en œuvre concrète au cours de leur histoire.

- les textes constitutifs ont recherché un équilibre dans la prise de décision entre la consultation des représentants des interprofessions, les syndicats agricoles ayant une représentation majoritaire, et les pouvoirs publics (Agriculture et Finances). L'étude de la pratique de la prise de décision pourrait éclairer sur les hypothèses de « co-gestion » ou, au contraire, selon le discours habituel de la Cour des Comptes, d'un office « démembrement de l'État » agissant sur ordre des cabinets ministériels. La gestion des crises, élément récurrent des marchés agricoles (fruits et légumes, vin, lait, viande porcine), serait un thème important de l'histoire des offices. Entre la pression permanente des syndicats et les directives des cabinets, comment les offices ont-ils pu conduire des actions dans la durée pour conforter les filières et réussir l'adaptation de la production aux marchés ?

- Tous les offices ont été constitués sur une base « interprofessionnelle ». Dans la pratique, comment les offices ont pu conduire une action d'aide à l'organisation des producteurs tout en prenant en compte les souhaits des transformateurs, du négoce et de la distribution ? Quel a été l'apport des offices dans l'évolution de l'économie des filières et dans la répartition du pouvoir en leur sein ? Les relations avec les interprofessions ont-elles été conflictuelles, complémentaires ou coordonnées ?

- Dans le cadre de la PAC, les offices ont joué le rôle d'organismes communautaires d'intervention. Comment cette « double vie » (partie nationale, partie communautaire) a-t-elle été vécue et comment les offices ont-ils réalisé leur adaptation aux nouvelles règles européennes et à leur évolution ?

Il ne s'agit dans ces exemples que de pistes de réflexion qui ne sauraient en aucune manière entraver la liberté d'investigation et de réflexion des historiens.

Le comité pour l'histoire des offices agricoles se doit d'être ouvert à toute personne motivée sur ce sujet et désireuse de participer à cette œuvre de mémoire et de réflexion.

Contacts: Jean Moulias jeanmoulias@orange.fr; Edgar Leblanc ersleblanc@wanadoo.fr.